

Projet d'aménagement d'un lieu
d'enfouissement technique à Hébertville-
Station 6212-03-052

Mémoire de l'Association des propriétaires du Lac Bellevue et des lots 16 à 25

Mandataire : Daniel Guimond
Propriétaire du lot 21

Dans le cadre du
Projet d'un lieu d'enfouissement technique (LET)
à Hébertville-Station

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 23 mai 2013

L'Association des propriétaires du Lac Bellevue et des lots 16 à 25 compte 18 membres. (Voir en annexe 1 la liste des membres) Nos objectifs communs sont :

- Le partage des frais communs pour les voies d'accès;
- L'entretien des barrières.
- L'amélioration du milieu naturel par l'ensemencement de truites;

Nous avons un site naturel d'exception pour la chasse et la pêche et tous les lots avoisinant appartiennent à des propriétaires privés.

Nous sommes très inquiets de la venue d'un lieu d'enfouissement technique (LET) à proximité de nos propriétés. Le projet tel que déposé par le promoteur est inacceptable pour notre association.

Sachez que l'endroit choisi pour un éventuel LET n'est pas une « cour » au sens propre du terme mais plutôt un endroit exceptionnel composé de lacs, de rivières et d'étangs d'une richesse faunique peu commune : 95 espèces d'oiseaux, des ravages d'originaux, des chevreuils et bien d'autres espèces. (Voir en annexe 2 la carte du site) C'est cet environnement qu'on s'appête à saccager. Les milieux humides font partie presque en totalité du territoire, il y a donc très peu de sable. L'ajout permanent de matériel sera nécessaire ce qui entraînera encore plus de camions qui pollueront le territoire.

Plusieurs LET sont aux prises avec des surpopulation de goélands. Les goélands contribuent à la diminution des populations d'autres espèces d'oiseaux par la compétition pour les sites de nidification. Leur présence a aussi un impact sur les végétaux en place par le piétinement et la modification du sol par les fientes. De par sa configuration, le lac Bellevue, situé à seulement 800 mètres de la zone d'exploitation du LET, deviendra très vulnérable à la présence inévitable de colonies de goélands. Tous les lieux d'enfouissement se servent de « canons au propane », de « pyrofusées » et même de faucons pour effaroucher les goélands. Peu importe les méthodes employées, celles-ci ne font qu'éloigner momentanément les goélands qui reviennent constamment et s'approprient le territoire. L'efficacité de ces méthodes devient quasi nulle durant les semaines qui correspondent à la période d'alimentation des oisillons. L'abattage a également été envisagé, cependant aucune entreprise n'a pu obtenir les permis nécessaires.

Les résidents du lac Bellevue seront inévitablement incommodés par les odeurs, le bruit des nombreux camions et les déchets plus légers qui voleront au vent. Des quantités importantes de papiers et détritiques plus légers ont été recensées à plus de 2 kilomètres du site de l'Ascension. Avec cette nouvelle réalité, il est inévitable que les propriétaires des résidences, des chalets et des lots situés à l'intérieur de quelques kilomètres du site, subissent des préjudices financiers importants par une dévaluation de leurs propriétés.

La MRC détient la balance des lots 16 à 24 à partir des bornes d'arpentage des propriétaires du lac Bellevue et lots avoisinant jusqu'au site prévu d'enfouissement. Si celle-ci devait autoriser du jardinage ou de la coupe forestière sélective, les impacts négatifs seraient irréversibles.

Sur le plan économique, le maire de Larouche, petite municipalité située à quelques 5 kilomètres du site proposé, est venu devant cette audience, tendre la main au promoteur. Je le cite : « Nous avons déjà un site et l'endroit choisi pourrait devenir un LET régional. Il suffirait de trouver une alternative d'une année ou deux. » Pour nous, entant que contribuables, il nous apparaît totalement incohérent d'avoir deux LET à quelques kilomètres de distance. (Voir en annexe 3 la pétition)

Le maire d'Hébertville-Station aurait mentionné que si un seul électeur s'opposait au site d'enfouissement, il réviserait sa position. Cependant, après avoir regardé la pétition, celui-ci conclut : « Ce sont uniquement des gens de l'extérieur. » Nous avons effectué le décompte des signataires de la pétition et 169 personnes habitent Hébertville-Station, 178 personnes habitent St-Bruno et 233 personnes habitent les environs. De plus, il manque une autre signature à la pétition et celle-ci est ma propre signature. Je ne l'ai pas signée parce que le maire d'Hébertville-Station ne me considère pas comme un citoyen. Pourtant, comme tous les citoyens du village, je paie des taxes annuellement et de plus, je contribue au maintien et à l'amélioration de notre milieu.

En terminant, pour ne pas dénaturer l'environnement dans lequel nous avons tous décidé de s'établir bien avant qu'un projet d'enfouissement des déchets ne se dessine à Hébertville-Station, nous avons établie une liste de mesures non pas compensatoires, mais obligatoires que la MRR devrait avoir la responsabilité de respecter de façon intégrale si le site d'enfouissement nous est imposé.

- Que la MRC s'engage a n'effectuer aucun jardinage et aucune coupe forestière sélective;
- Que le site d'enfouissement soit clôturé;
- Qu'une structure de hangars mobiles couverts soit érigée pour la réception des déchets; (Voir Matrec)
- Qu'un mûr de terre de 30 mètres soit érigé près de la zone tampon;
- Qu'une garantie de la valeur marchande de nos propriétés soit établie avant la construction du site;
- Qu'une inspection de la qualité de l'eau du lac Bellevue soit effectuée annuellement.



Daniel Guimond

Mandataire pour l'Association des propriétaires
du lac Bellevue et des lots 16 à 25